



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 103035

Texte de la question

Mme Luce Pane appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le désarroi dont témoigne un certain nombre de chefs d'établissement. Le Gouvernement a fait de l'éducation nationale la grande priorité de son action. Beaucoup a déjà été fait : augmentation importante du budget du ministère, embauche de 60 000 personnes supplémentaires, instauration des rythmes scolaires, revalorisation du statut des enseignants, lutte contre le décrochage scolaire ou encore réforme du collège. Ce bilan positif est reconnu. Pour autant, des chefs d'établissements témoignent des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur fonction. Ils souhaitent obtenir une meilleure reconnaissance morale et matérielle de leur profession, en première ligne dans la mise en place de la politique éducative du Gouvernement, ainsi qu'une clarification de leurs missions. En effet, ils mettent en avant une charge de travail en constante augmentation, ainsi qu'une diversification de leurs missions, sans avoir de moyens adaptés. Ils évoquent les difficultés incessantes qu'ils rencontrent avec les logiciels de l'éducation nationale, les demandes récurrentes d'enquêtes et de statistiques qui leur parviennent, le manque de formation des personnels mis à disposition pour les aider dans leurs fonctions ou les faibles délais qui leurs sont laissés pour réaliser les budgets des établissements. Ce sont quelques exemples des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. C'est pourquoi elle aimerait connaître sa réponse à ces revendications.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103035

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1581

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)